

CARTE DES SPÉCIALITÉS ET CALCUL DE LA DHG : LA MISE EN ŒUVRE DU TRI SOCIAL

Lors des derniers groupes de travail académique sur la carte des enseignements de spécialité des classes de première générale et des DHG pour la rentrée prochaine. Les craintes de la CGT Educ'Action ont été confirmées par le rectorat : la mise en œuvre pratique de la réforme correspond à son esprit en organisant le tri social des lycéens.

Les lycées accueillant des élèves de milieux défavorisés verront leur offre de formation diminuer et les conditions d'études des élèves et de travail des personnels se dégrader fortement. Alors que les débats devaient porter sur la carte des spécialités, les représentants de la CGT Educ'action ont tenu à aborder la question des moyens

LA CARTE DES SPÉCIALITÉS ACCROÎT LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Le rectorat nous a annoncé qu'afin de « préserver les ressources humaines », il s'était rapproché le plus possible de l'existant. Si c'est effectivement le cas pour les spécialités correspondant aux séries actuelles (un établissement accueillant les séries S, ES et L dispose des 7 spécialités correspondantes), c'est loin d'être le cas pour les rares comme les spécialités artistiques.



Les spécialités artistiques ont été attribuées aux établissements dans lesquels un nombre significatif d'élèves a présenté l'option dite « lourde » au bac 2018. Ils sont dans une écrasante majorité située à la proximité de Paris. Les autres établissements pourront faire le choix de les financer au détriment des dédoublements, des autres options (notamment les LV3) et de l'AP.

**NOUS INVITONS LES PERSONNELS À ORGANISER UNE OCCUPATION
EN SOIRÉE DES ÉTABLISSEMENTS MARDI 12 FEVRIER POUR FAIRE
CONNAÎTRE AUPRÈS DES PARENTS D'ÉLÈVES LES DANGERS DE LA
RÉFORME ET LES CONDITIONS DE LA RENTRÉE 2019 !**

IMPROVISATION SUR LES POSTES !

Les effectifs des groupes de spécialités ne pourront être fixés qu'à l'issue du deuxième trimestre. Signe de l'impréparation de cette réforme, le rectorat n'avait pas anticipé les conséquences de cette date tardive sur les moyens horaires (les effectifs des groupes influent sur le calcul de la dotation), ni sur les postes (les enseignants victimes de la suppression de leur poste doivent pour bénéficier d'une mesure de carte scolaire participer au mouvement intra qui commence le 11 mars), ni sur les agents du rectorat qui subiront les conséquences de l'improvisation de leur direction.

DES CLASSES À 35 AVEC MOINS DE MARGE DE MANŒUVRE

Les effectifs du Tronc Commun sont fixés à 35 pour une division. Non seulement, les conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves vont devenir insupportables, mais cela réduira d'autant la marge supplémentaire (moins de division = moins d'heures). La dotation horaire des classes de 1ère se calculera ainsi : 16h de tronc commun par division + 4 heures par groupe de spécialité + 8 heures de marge supplémentaire par division.

Cette marge servira à financer les dédoublements (en partie pris en charge le



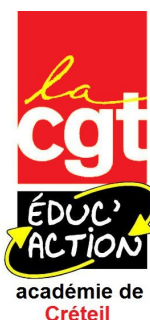
ministère auparavant), l'AP (abondée par le ministère) et les options (dont les LV3 et les options artistiques pour lesquelles le rectorat donnait le plus souvent des moyens).

Les établissements les moins favorisés seront contraints d'utiliser la quasi-totalité de cette marge pour dédoubler sans pouvoir atteindre les effectifs moyens actuels.

Les établissements les plus favorisés pourront développer l'AP, les options, voire financer des projets.

ATTENTION, CE N'EST QU'UN DÉBUT, LA RENTRÉE 2020 SERA CATASTROPHIQUE !

Face à une attaque d'une telle ampleur contre nos conditions de travail et l'égalité de nos élèves, la CGT Educ'action appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir le retrait de cette réforme.



**EXIGEONS UN LYCÉE AMBITIEUX DONNANT À TOUTES ET TOUS
LES ÉLÈVES ACCÈS À LA CULTURE ET À L'ÉMANCIPATION !
REJOIGNEZ LA CGT !**